



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2024_88
ECLAIRAGE PUBLIC – DEPANNAGES – SIEMML - VERSEMENT D'UN FONDS DE
CONCOURS

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :41
Conseillers présents :26
Pouvoir(s) :11
Votants :37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BASTARD Estelle a donné pouvoir à FOUIN Dominique,
FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline,
BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel,
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
THEPAUT Michel a donné pouvoir à CHABIN Nathalie,
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,
BOULLIER Marine a donné pouvoir à BRIAND Tony,
AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,
POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,
DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
GOURMEL Jacques a donné pouvoir à BURON Christelle,

Conseillers excusés :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, MASSE Stéphane,

Conseillers absents :

LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

MASSEROT Christian



DELIBERATION N°DCM2024_88
Eclairage public – Dépannages – SIEMML - Versement d'un fonds de concours

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

A la demande de la commune Les Hauts-d'Anjou, le SIEMML effectue les dépannages sur le réseau d'éclairage public.

Conformément au règlement financier du SIEMML, la collectivité s'engage à verser un fonds de concours à hauteur de 75 % au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire (SIEMML). Les opérations concernées par ces dépannages sont les suivantes :

N° opération	Situation	Type d'intervention	Montant des travaux TTC	Montant du fond de concours à verser
EP080-23-165	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Rue Albert Blanchoin	Maintenance curative et interventions de sécurisation	144,60 €	108,45 €
EP051-23-50	BRISSARTHE, Chemin du pin , route de Chemiré	Maintenance curative et interventions de sécurisation	303,85 €	227,89 €
EP096-23-36	CHERRE, Le Petit Buron	Maintenance curative et interventions de sécurisation	114,00 €	85,50 €
EP105-24-80	CONTIGNE, Rue Monseigneur de Couetus	Maintenance curative et interventions de sécurisation	459,18 €	344,39 €
EP080-24-172	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Allée des Fresnes, des galets blancs, grande rue route du Pressoir Blanvillain	Maintenance curative et interventions de sécurisation	601,33 €	451,00 €
EP065-24-132	CHAMPIGNE, Place de l'église	Maintenance curative et interventions de sécurisation	566,12 €	424,59 €
EP080-24-173	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Avenue Charles de Gaulle	Maintenance curative et interventions de sécurisation	465,86 €	349,40 €
EP080-24-175	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE, Place Robert Le Fort	Maintenance curative et interventions de sécurisation	700,82 €	525,62 €

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 juillet 2024 :

- montant total des dépenses : 3 355,76 € TTC
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 2 516,84 € TTC

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-26,
Vu le règlement financier du SIEMML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement au SIEMML des participations pour les opérations de dépannage susvisées,
- De dire que cette participation sera imputée sur l'exercice 2024 du budget principal,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 24 septembre 2024



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 septembre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 24 septembre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.